Mardi, 12 juin 1849. | ÉDITION DU MATIN. | 1re année. — N° 87.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 11 JUIN 1849.

LA MONTAGNE AU PEUPLE.

Au Peuple ! à la Garde nationale ! à l'Armée !

La majorité de l'Assemblée législative vient de passer dédaigneusement à l'ordre du jour sur les affaires d'Italie.

Par ce vote, la majorité s'est associée à une politique qui viole la Constitution.

Nous avons déposé un acte d'accusation contre le pouvoir exécutif. Nous le soutiendrons demain. Nous voulons épuiser tous les moyens que la Constitution met entre nos mains.

Que le Peuple continue à avoir foi en ses représentants, comme ses représentants ont foi en lui !

Les membres de la Montagne.

Paris, une heure du matin.

Nous, rédacteurs de la presse républicaine, nous, membres du comité démocratique socialiste, nous disons au Peuple de se tenir prêt à faire son devoir.

La Montagne fera le sien jusqu'au bout.

Nous avons sa parole.

Cinq représentants ont été délégués par elle pour aviser.

Tous les Républicains se lèveront comme un seul homme.

Les membres de la presse républicaine, les membres du comité démocratique et socialiste.

ROUGE OU BLANC.

Il n'y a plus de troisième parti : *Rouge ou blanc.*

Les anciens amis du président de la République, ceux qui l'ont porté au pouvoir ont eu à choisir entre la Montagne et les Blancs, ils ont opté pour la Montagne parce que, eux, *les enfants des brigands de la Loire*, ne veulent pas marcher à la suite des *Chevaliers du Lys*.

Ils ne veulent pas accepter la solidarité des crimes et des traités de 1815 et ce serait accepter cette solidarité que de subir les actes de la politique actuelle approuvée par les assassins de Ney, de Labédoyère, de Brune, des frères Faucher, des sergents de la Rochelle et de tant d'autres nobles et grandes victimes.

Des lettres de Marseille nous donnent les détails suivants :

Les nouvelles de Rome sont de la plus horrible gravité; deux fois la villa Pamfili a été prise et reprise par l'armée française. Après une dernière attaque des soldats de la liberté romaine, la position est restée définitivement au pouvoir des Romains.

CINQ MILLE FRANÇAIS sont morts ou blessés.

La République romaine a accordé un armistice de vingt-quatre heures à Oudinot pour enterrer ses morts.

Pendant cet armistice, le général Oudinot a fait préparer de nouvelles batteries pour continuer à foudroyer Rome.

Le gouvernement connaît toutes ces nouvelles; il sait ce qui s'est passé à Rome jusqu'au sept, il ne publie rien cependant. Signe certain de la honte française.

Nous donnons plus loin une correspondance de Marseille qui nous mande que le général Oudinot a fait fusiller douze officiers du génie pour avoir refusé de se prêter à ses plans destructifs contre la ville de Rome.

VIVE LA CONSTITUTION !

Ce qu'il faut maintenir, c'est la Constitution.

Ce qui est certain, c'est que les articles 5 et 54 sont violés.

Ce que la France ne peut souffrir, c'est que l'on traîne son honneur dans la boue, c'est que les complices de 1815 imposent leur politique à la nation.

Voici les deux articles violés :

ART. 5.

« La République française respecte les nationalités » étrangères comme elle entend faire respecter la » sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des » vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces » contre la liberté d'aucun peuple. »

ART. 54.

« Le président veille à la défense de l'Etat; mais il » ne peut entreprendre aucune guerre sans le con- » sentement de l'Assemblée nationale. »

Voici maintenant la garantie de la France :

ART. 110.

« L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Cons- » titution et des droits qu'elle consacre à la garde » et au patriotisme de tous les Français. »

Que tous les amis de la légalité, de l'ordre, de la Constitution fassent leur devoir : qu'ils maintiennent intacte la Constitution, qu'ils défendent l'honneur de la France.

Séance de l'Assemblée.

Nous défendrons la Constitution même par les armes, a dit, en terminant son discours, le citoyen Ledru-Rollin.

A cette explicite déclaration, il n'y a qu'un seul et unique commentaire. Que dit l'article 5 de la Constitution. « La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne : elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête; elle n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

L'attaque de Rome viole-t-elle ouvertement cet article?

L'article 54 dit en outre : « Le président veille à la défense de l'Etat; mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

L'ordre d'attaquer Rome est-il, oui ou non, une violation de l'article 54.

Enfin, l'article 110 ne déclare-t-il pas que la garde de la Constitution est confiée au patriotisme de tous les Français.

Et maintenant la France attend de ses enfants que tout le monde fera son devoir.

L'aspect de l'Assemblée était grave et sérieux comme la question qui s'agitait. La gauche a écouté avec un remarquable silence les misérables arguties du président du Conseil. Le citoyen Barrot a longuement raconté les affaires de Rome, les négociations entamées à Gaëte. L'homme qui a dit jadis que la loi devait être athée, est devenu, sous la République, d'un catholicisme, à faire sourire le citoyen de Falloux même.

La parole du président du conseil, au milieu de ces difficiles explications sur le vote du 7 mai, était pâteuse, embarrassée ; le président du conseil attendait une interruption, et la gauche lui a refusé cette satisfaction; la droite n'a applaudi qu'à de rares intervalles, et encore c'était la partie la moins intelligente, celle des traîneurs de sabres.

Le citoyen Barrot s'est vainement évertué pour trouver des phrases à effets ; il n'a rien trouvé, il est tombé à plat devant cette majorité qui le soutient, comme une autre majorité à jadis soutenu Louis-Philippe et son ministère; Polignac pour Charles X, Guizot pour Louis-Philippe présagent ce que sera Odilon Barrot pour Louis Bonaparte.

On dirait, en voyant la marche politique des affaires, que la Ville-Eternelle, si longtemps à la tête du monde civilisé, doit être à ces derniers jours, le tombeau des civilisations qu'elle a fait éclore et que la lutte engagée sous ses murs doit faire tomber à la fois et la vieille politique et la vieille société aristocratique pour faire place à la société nouvelle à la forme démocratique et sociale.

Après le citoyen Barrot, Ledru-Rollin, qui, dès le commencement de la séance avait, en dédaignant de faire des interpellations, déposé une demande de mise en accusation contre le ministère et le président de la République a, dans une chaleureuse improvisation, nettement posé la question, jamais peut-être, le talent éminent du citoyen Ledru-Rollin n'a été aussi élevé, aussi plein, d'une sobriété et d'une grandeur aussi remarquable, jamais il n'a mieux développé les principes démocratiques qui doivent régir les rapports internationaux des Peuples.

Après la phraséologie anti-nationale du citoyen Barrot, on était heureux et fier d'entendre la voix patriotique d'un tribun jeter à la droite, à la monarchie, ce défi que toute la France connaîtra demain, cet engagement sublime, pris sur lui au nom de la Montagne : « *Nous défendrons la Constitution, même par les armes.* »

Rappelé à l'ordre par le président Dupin, de sa place et d'une voix grave et ferme, lisant l'article 110 de la Constitution, il a de nouveau répété cette phrase : *Nous défendrons la Constitution même par les armes.*

Que dire après cela du citoyen Bedeau, déclarant que l'on doit obéissance à la majorité de l'Assemblée, et qu'il s'inclinera toujours devant elle?

Après le citoyen Bedeau, le citoyen Segur d'Aguesseau a proposé l'ordre du jour pour venger le ministère, et dans son empressement à sortir le citoyen Barrot d'embarras, le citoyen Dupin met au voix l'ordre du jour, la droite se lève, mais sur les réclamations de la montagne, la discussion continue encore quelque temps; puis l'ordre du jour est voté à une majorité de 361 voix contre 203.

Il est entendu, malgré ce triste vote, que la mise en accusation sera discutée.

M. Dufaure a écrit à M. de Lamoricière qui se trouve en ce moment dans les environs de Nantes. Il priait le général de revenir à Paris pour prêter son secours au gouvernement.

Le général Lamoricière a répondu que le ministère ne doit pas compter sur son appui, étant composé comme il l'est aujourd'hui, et agissant de manière à mériter un blâme général. Il s'étonne beaucoup que M. Dufaure fasse parti du cabinet dans lequel siége M. de Falloux.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une lettre particulière de Vienne, à la date du 7, nous apprend que le général Welden est mort d'une attaque d'attaque d'apoplexie foudroyante.

Le doigt de Dieu, comme on le voit, pèse de tout son poids snr les généraux de la réaction.

Le *Journal de Francfort* et la *Gazette allemande* publiée également de Francfort, annoncent que la cannonade s'approche de Darmstadt; c'est la preuve que les troupes bavaroises et hessoises réunies sont en retraite devant les troupes de l'insurrection républicaine. Un corps de chevaux-légers de Hesse, de Darmstadt a été anéanti par les porte-faulx de Bade.

Au départ du courrier on se battait avec acharnement dans le palatinat à Frankenthal : on ne sait pas encore le résultat du combat.

Nous avons reçu trop tard la pièce suivante pour l'insérer dans notre numéro d'hier :

Le Comité électoral typographique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

La Constitution porte :

Art. 5.

« La République française respecte les nationalités é- » trangères comme elle entend faire respecter la sienne; » elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de con- » quêtes, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté » d'aucun Peuple. »

ART. 54.

« Le président de la République veille à la défense de » l'Etat ; mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans » le consentement de l'Assemblée nationale. »

La violation de ces deux articles est manifeste par l'attaque impie de l'armée française contre la République romaine.

En face d'un pouvoir qui faillit à son devoir, c'est aux citoyens à faire le leur.

ART. 110.

» L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitu- » tion et des droits qu'elle consacre à la garde et au patrio- » tisme de tous les Français. »

Elus du département de la Seine, vous savez quel engagement vous avez contracté dans le cas d'une violation de la Constitution..... Agissez..... Le Peuple a les yeux fixés sur vous.

DEROCK, compositeur; MIRGUET, imprimeur; PETIT, imprimeur; FORGET, compositeur; GUILLEMETTE, compositeur; ANTOINE, imprimeur.

Vingt-neuf représentants du Peuple siégeant à la Montagne ont déposé une proposition relative aux frais de représentation du pouvoir exécutif. Cette proposition est ainsi conçue :

« *Article unique.* L'allocation de la somme de 50,000 fr., à laquelle ont été fixés par mois les frais de représentation du pouvoir exécutif, sera et demeurera supprimée à partir du 1er juillet 1849. »

La révolution de l'Allemagne commence à se dessiner d'une manière non équivoque. Tous les fonctionnaires civils ou militaires soupçonnés de modérantisme, ont reçu leur destitution, et sont remplacés par des hommes dévoués au mouvement révolutionnaire. L'armée se concentre sur la frontière hessoise. Les cadres sont établis dans toutes les grandes villes, et se remplissent avec une célérité étonnante par les volontaires arrivant en masse. On a requis tous les tailleurs et les bottiers pour confectionner l'habillement et la chaussure pour les troupes. Le Gouvernement provisoire convoque tout ce qui peut porter les armes pour courir à la défense de la patrie en danger.

On assure que les nouvelles que M. Ledru-Rollin vient de publier à la tribune, ont été publiées déjà, et affichées à Marseille et à Toulon. Ce fait, du reste, n'est connu que par dépêche télégraphique.

On nous annonce que M. Bixio, frère du représentant du Peuple, a été blessé très grièvement sous les murs de Rome, où il s'est rendu après la capitulation de Gênes.

M. le général Rapatel, colonel de la 2e légion et représentant du département de la Seine, a succombé ce matin à une attaque du choléra.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« M. le général de division Magnan vient d'être chargé provisoirement du commandement en chef de l'armée des Alpes. »

M. le général Magnan est le même Magnan qui, en 1840, devant la cour des pairs, déposa avec un zèle orléaniste extraordinaire contre Louis-Napoléon Bonaparte.

En présence des événements graves qui s'accomplissent en Italie et de la marche suivie par notre gouvernement, un grand nombre de citoyens gardes nationaux de la 5e légion ont cru devoir prendre l'initiative de mesures propres à la conservation et au maintien des principes proclamés par la Constitution; une réunion s'est formée à cet effet, laquelle a nommé dans son sein une commission chargée de provoquer non seulement dans la cinquième légion, mais encore dans toutes les légions du département de la Seine, une protestation à la fois légale et solennelle en faveur de la République romaine.

Cette commission s'est constituée en permanence, et fera connaître à tous les gardes nationaux le résultat de ses délibérations.

CH. SCHMITZ,
Capitaine-président.

Chancel, vice-président; Demay, lieutenant, vice-président; Victor Barbier, secrétaire. Riccateau, officier; Poujot, sergent; Berthier, Pasquier, Chapée, caporaux; Chastel, artilleur; L. Léon, Tallot, Maurès, P.-F. Sellier, Senez, Jacquemart, Lemoine, Gérard, Gillard, Leblanc, Cunigneul, Duc, Oscray, Jacquet, Godet, Ch. Desserre, Th. Pellion, Ferrand, gardes.

On lit dans la *Gazette piémontaise* :

« Le 4, les Français ont attaqué Rome de deux côtés, celui de la villa Panfili, et la porte Del Popolo. Ils se sont emparés de ces deux positions et ont fait beaucoup de prisonniers. Les Romains sont forcés de se rendre. »

La *Gazette piémontaise* ajoute que cette nouvelle n'est point officielle.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Marseille, 8 juin.

Hier je vous ai écrit au moment de l'arrivée du bateau à vapeur la *ville de Marseille*; mais il était trop tard et la lettre est restée.

Aujourd'hui nous avons eu l'arrivée d'un bateau de l'Etat qui confirme parfaitement les nouvelles reçues hier.

Les voici : Depuis 2 jours un grand carnage a eu lieu sous les murs de Rome. Les Romains ont été attaqués malgré la sainteté des traités ; mais ils ont furieusement repoussé toute attaque et il y a eu des pertes énormes. Je viens de lire une lettre de Civita-Vecchia, d'un chef de bataillon français qui écrit ici à un de ses amis une lettre où il dit :

« Nous avons eu au-delà de cinq mille hommes hors de combat ! Cinq mille hommes, entends-tu ? Et malgré cela Oudinot est plus entêté que jamais. Il veut faire bombarder Rome, et il vient de faire fusiller douze officiers français du génie qui ont protesté contre une pareille infamie. Quelle guerre impie nous faisons ici ! »

M. Rébillot semble avoir transporté au palais législatif toute son administration de la rue de Jérusalem. Jamais on n'a vu sur un seul point de Paris, une si épaisse nuée de sergents de ville. La seconde légion (qui était de service au palais jeudi, jour où devaient avoir lieu les interpellations), a été appelée encore aujourd'hui auprès de l'Assemblée.

Un silence morne règne partout dans les couloirs et les salles d'attente du palais; on s'aborde, on se quitte en se parlant bas et mystérieusement. Tout annonce que chacun se croit dans un moment solennel.

Tout à coup les groupes muets s'animent, un murmure sourd en sort d'abord, bientôt c'est un cri d'indignation générale. On vient d'annoncer qu'à l'instant même un courrier, arrivé de Rome, a remis une dépêche à M. Frapoli. C'est celle que nous venons de faire connaître. Les représentants qui en ont reçu la communication se dispersent pour la répandre eux-mêmes parmi leurs collègues, qui bientôt arrivent en foule dans la salle de la paix, où ils se font relire, par le ministre romain, la sinistre nouvelle. Nous distinguons parmi eux MM. Duprat, Crémieux, de Laissac, Napoléon Bonaparte, etc., etc.

On lit dans la *Liberté* :

Le gouvernement s'est enfin décidé à publier le texte des instructions données à M. Lesseps. Ce document est le digne complément de celui que nous avons publié, et qui traçait au général Oudinot la marche qu'il avait à suivre, pour que les armes de la République française fussent employées à la plus grande glorification des camarilla de Gaëte et de l'Elysée :

A M. Lesseps.

Monsieur,

Paris, 8 mai 1849.

Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia, étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect

plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté d'un chef militaire chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui se consacrerait exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations romaines, pour y porter toute l'attention, tous les soins nécessaires dans d'aussi graves matières.

Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion dans le cours de votre carrière, vous ont désigné au choix du gouvernement pour cette mission délicate. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir, le but que nous nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les Etats de l'Eglise à l'anarchie qui les désole, et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction.

Tout ce qui hâtera la fin d'un régime condamné à périr par la force des choses, tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet de rendre plus facile le but à atteindre que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat. Mais, dans tous les efforts que vous ferez à cet effet, vous avez à fair deux écueils que je dois vous signaler.

Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment dans les Etats romains de l'exercice du pouvoir, *de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier*, ce qui leur prêterait une force dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent.

Il faut, dans les arrangements partiels que vous pourriez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation propre à *éveiller les susceptibilités du saint-siége et de la conférence de Gaëte*, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez à faire, la forme n'est guère moins importante que le fond, ou plutôt ils se confondent d'une manière presque absolue.

Telles sont, monsieur, les seules directions que je puisse en ce moment vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les Etats romains, des informations qui nous manquent. Votre jugement droit et éclairé vous inspirera ce que vous avez à faire suivant les circonstances.

Vous devez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confians, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelé à concourir ensemble.

Recevez, etc.

Nous recevons par voie extraordinaire des détails sur la lutte engagée devant Rome.

Nous avons communiqué à nos lecteurs la lettre du général Oudinot aux triumvirs, dans laquelle il leur déclarait que M. de Lesseps avait outrepassé ses pouvoirs et que, d'après les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, il refusait de reconnaître la convention signée entre le gouvernement de la République romaine et l'envoyé de la France.

A cette lettre, le triumvirat répondit qu'il voyait avec surprise et douleur le dissentiment survenu entre le général et le ministre plénipotentiaire de la France, que ce dissentiment était étrange, plus étrange encore, si l'on considérait que la convention que le général voulait repousser était, dans son esprit, conforme au vœu de l'Assemblée française et aux sympathies nouvellement exprimées par la nation. Que la République romaine déclinait la responsabilité des graves conséquences que pouvait produire ce dissentiment, qu'il avait pourtant l'espérance que bientôt il pourrait cesser.

M. de Lesseps auquel la lettre du général Oudinot fut communiquée envoya au triumvirat le document suivant;

MISSION EXTRAORDINAIRE DE LA RÉPUBLIQUE A ROME.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Rome, 1er juin 1849.

Messieurs, en réponse à la communication que vous m'avez adressée ce matin contenant une lettre du général en chef de l'armée française ainsi que votre réponse, j'ai l'honneur de vous déclarer que je maintiens la convention signée hier et que je pars pour Paris pour la faire ratifier. Cette convention a été conclue en vertu de mes instructions qui m'autorisent à me consacrer exclusivement *à tout autre, aux négociations et aux rapports à établir entre les autorités et les populations romaines.*

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en mission à Rome.

Signé : F. DE LESSEPS.

Le général Roselli adressa ensuite au général Oudinot la demande d'un armistice de quinze jours, se fondant sur l'utilité qu'il pourrait avoir pour les deux armées en empêchant les Autrichiens d'avancer dès que la République romaine pourrait disposer de ses forces.

Le général répondit par un refus, et déclara que, non-seulement il regardait la trêve comme rompue, mais encore qu'il se considérait comme en droit de reprendre les hostilités, et que le lundi 4 il commencerait l'attaque.

Voilà où en étaient les choses à la date du 1er juin.

Plein de confiance, disent les triumvirs, dans la justice de notre cause, dans le droit imprescriptible des peuples, plein de confiance en Dieu qui est notre protecteur, dans notre énergie, dans celle de nos frères, nous repousserons la force par la force, et nous triompherons! Les baïonnettes et les canons français ne représentent que la force brutale, indigne de celle grande nation. Nos baïonnettes et nos canons représentent une idée, un principe saint. Chaque homme parmi nous défend sa maison, son honneur, sa patrie, Rome l'éternelle!

Résistance et foi. Le peuple de France conserve assurément le sens de l'honneur et le culte de la liberté; c'est lui qui complétera notre victoire.

Rome, 2 juin.

Les triumvirs : ARMELLINI, G. MAZZINI et A. SAFFI.

L'Assemblée constituante romaine, sous la présidence de *Charles-Lucien Bonaparte*, se réunit le 3 juin et se déclara en permanence.

Le 3 juin, les triumvirs adressèrent une nouvelle proclamation au Peuple romain, en voici le texte:

Romains,

A la faute d'attaquer avec des troupes qui marchent sous le drapeau républicain, une République amie, le général Oudinot a joint l'infamie de la trahison. Il a violé la promesse écrite par lui, et qui est dans nos mains, de ne pas attaquer Rome avant lundi.

Debout, Romains! à vos murailles! à vos portes! aux barricades! prouvons à notre ennemi que l'on ne peut vaincre Rome, pas même par la trahison; que la cité éternelle se lève toute entière avec toute l'énergie d'une seule pensée. Que tout homme combatte! que tout homme ait foi dans la victoire! que tout homme se souvienne de ses pères, et qu'il soit grand comme eux!

Que le droit triomphe, et honte éternelle à l'allié de l'Autriche.

Vive la République!

Le 3 juin au soir, les triumvirs publièrent une nouvellelle proclamation où ils félicitaient les Romains sur la valeur qu'ils avaient montrés en voici le texte :

Romains,

Vous avez soutenu aujourd'hui le nom de l'honneur romain et celui de l'Italie; vous avez, pendant quatorze heures, combattu comme de vieux soldats. Surpris par la trahison, par la violation d'une promesse formelle et signée, vous avez disputé pied à pied le terrain, reconquis les positions un instant perdues, repoussé les plus vaillantes troupes de l'Europe et salué la mort en souriant. Que la bénédiction de Dieu soit sur vous! Gardiens de la gloire de vos pères, que nous sommes fiers d'avoir deviné votre vaillance! Au nom de toute l'Italie, soyez bénis!

Romains, cette journée est une journée héroïque dont l'histoire conservera éternellement le souvenir.

Nous vous avons dit : Soyez grands, vous avez été grands! Soyez toujours tels, montrez-vous toujours fermes!

Au Peuple de Rome, on peut demander des prodiges, au Peuple de Rome, à la garde nationale romaine, à la jeunesse de toutes les classes, nous disons avec pleine confiance : Rome est inviolable! Gardez cette nuit les murailles, ces murailles, qui renferment tout l'avenir de la nation! Veillez, pendant que ceux qui ont combattu pendant quatorze heures reposeront! Veillez aux murailles, aux portes, aux barricades, que l'Ange de la Patrie, et l'Ange de la Patrie est frère de la Victoire, veille avec vous!

Vive la République!

LES TRIUMVIRS.

La commission des barricades adressa aussi une proclamation au Peuple, qui accourt en foule pour les défendre.

3 *Juin.— Six heures et demie du matin.* — Porte San Pancrazio, les murs sont couverts de combattants, le canon retentit et se mêle au bruit de la mousqueterie, le Mont-Mario, le villa Maffei, les monts della Creta sont couverts d'armes; quelques tentes ne sont pas encore repliées; à Aquapredda on aperçoit de la cavalerie; aux forts de Saint-Pancrace l'ennemi n'a pas de canon; à la villa Panfili il y a des tirailleurs français. Dans ce moment on y amène un canon, le feu est concentré sur ce point.

Sept heures. — A villa Panfili, les Français ont une barricade, elle est emportée par les Romains. Les Français se retirent sur ce point, on aperçoit beaucoup de morts tués par la mitraille.

Sept heures et demie. — Nous avons repris les positions hors la porte San-Pancrazio.

Huit heures et demie. — Le canon du 3e et 4e boulevards a dispersé les tirailleurs français qui se montraient villa à Panfili. Les Français évacuent ce poste.

8 *heures* 3/4. — Le canon de la porte Angélica dirige son feu sur le mont Mario.

Depuis 12 heures dure ce combat qui a commencé par une surprise faite à nos avant-postes à Villa Panfili, et continue incessant et terrible dans ce lieu même, pris et repris plusieurs fois par les Français et les Romains.

Les Français ont envoyé plusieurs fois sur ce point des troupes fraiches. Les Romains se montrent infatigables, soutenus par un courage désespéré qui ne peut laisser de doute sur l'issue du combat.

Sur les versants de la colline sont étendus de valeureux Français morts ou mourants; les ambulances romaines emmènent quelques-uns des officiers les plus distingués qui sont tombés victimes de leur courage et de la sainteté de leur cause. Le canon tonne des bastions, couvre de temps à autre le bruit de la mousqueterie et ébranle la table sur laquelle j'écris; chaque coup de canon, chaque goutte de sang est un nouvel obstacle sur la route qu'un pape apostat espère se frayer jusqu'à Rome.

6 *heures du soir*.—Le feu continue toujours incessant; les Français n'ont pu, dans toute la journée, placer en batterie un seul canon, ni gagner une position.

Dans les intervalles où le feu se tait, les Romains attaquent à la baïonnette.

Nous avons beaucoup de blessés; mais peu le sont dangereusement, et très peu de morts.

Les Français ont pour le moins une perte quadruple de celle des Romains, à cause de notre artillerie et de l'ardeur admirable qu'ont montrée nos soldats qui n'ont pas voulu reculer.

Le soleil tombe, et la lune éclairera ce combat qui ne diminue pas avec le jour.

La villa Panfili, après avoir été emportée deux fois par les Français et deux fois par les Romains, est restée au pouvoir de ces derniers.

ÉTATS GERMANIQUES.

Wurtemberg. — STUTTGARD, 8 *juin.* — La régence provisoire a publié hier une proclamation au peuple allemand dans laquelle elle l'informe de la déchéance du vicaire et du pouvoir central ainsi que de son installation. Elle s'adresse en même temps aux troupes des divers pays allemands pour les engager à ne pas reconnaître les ordres du pouvoir déchu et à suivre ceux qu'elle lui donnera pour défendre la constitution votée à Francfort.

Cette proclamation a eu, pour suite immédiate, une déclaration du ministère wurtembergeois signée le 8 juin. Ce ministère se met en opposition ouverte avec l'Assemblée nationale, lui refuse le droit de renverser le pouvoir central, ne la reconnaît pas comme Assemblée nationale légale, défend aux troupes wurtembergeoises d'obéir à ses ordres, et, en définitive, il rappelle à l'armée le même devoir que celui que l'Assemblée nationale veut remplir, c'est-à dire le devoir de défendre la Constitution.

Le même jour, la Chambre des députés de Wurtemberg s'est occupée de ce conflit entre l'Assemblée et les ministres wurtembergeois. Elle a ajourné sa décision définitive.

(*Mercure de Souabe.*)

Bade. — HEIDELBERG, 6 *juin.* — La milice a traversé notre ville pendant toute la journée d'hier. Aujourd'hui nous avons vu passer 15,000 hommes de troupes de ligne. Une armée de 45,000 hommes, soit milice, soit troupes régulières, campe en ce moment aux environs de la ville. 20,000 fusils viennent d'arriver. Liberté ou mort pour les décisions nationales! tel est le cri de l'armée.

—On écrit de Mayence le 8 juin : Nous apprenons à l'instant que le quartier-général de *l'armée des princes* est transféré à Darmstadt. Les révolutionnaires badois occupent Weinheim avec une force considérable; leurs avant-gardes se trouvent à Heneheim. Dermstadt est aussi menacé du côté d'Odenwald, dans la Hesse; les corps francs s'approchent de cette ville, à deux milles de distance.

(*Journal de Francfort.*)

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 8 juin — Empr. volont., 101 3/8 A. — Oblig 3 1/2 0/0, 78 1/8 A.

Oblig. de la soc. du com. marit., 100 1/4 A. — Russes (Rothschild), 103 1/2 A.

Pologne. — Oblig. de 500 fl., 71 1/2 A.

POLOGNE.

CRACOVIE, 5 *juin.* — Le général Hammerstein, commandant militaire de la Galicie, est parti ce matin pour Varsovie. Il accompagne le prince Paskiewicz qui vient d'arriver ce soir et qui a publié la proclamation suivante :

« Habitants de la Hongrie! A l'appel de votre monarque légitime qui a demandé des secours à mon maître, les troupes qui se trouvent sous mes ordres se sont jointes aux guerriers autrichiens pour rétablir l'ordre légal que les armes de la révolte ont renversé avec violence dans votre patrie. Les promoteurs de la révolte autour desquels se sont bientôt groupés des aventuriers de tous les pays, exploitent votre malheureux aveuglement pour leurs vues personnelles. Leurs menées criminelles vous ont entraînés au parjure.

L'empereur, mon maître, ne peut pas encore croire que la majorité de la nation reniera sa vertu antique, son attachement héréditaire à la dynastie de ses rois.

Il a été l'ami le plus intime de l'empereur François, de glorieuse mémoire, il est celui de l'empereur Ferdinand, il est le fraternel allié de votre roi François-Joseph, qui s'adresse par moi à vous, en vous conjurant de revenir de votre aberration coupable et de reprendre le chemin de l'honneur, de la fidélité et du devoir.

L'armée russe entre dans votre pays non en ennemie; elle marche a l'appel de votre roi. Si vous la recevez comme ennemie, elle vous fera ressentir les suites d'une pareille témérité.

Puisse mon avis vons faire revenir au repentir et à la soumission, et vous épargner ainsi les maux d'une guerre sanglante. C'est vœu le plus sincère de mon illustre maître.

—On a remarqué avec peine à la cour de Vienne que, lors du voyage de l'empereur pour rendre visite à Nicolas, celui-ci ne s'est pas dérangé pour aller à sa rencontre.

—Vingt cinq voitures remplies d'Autrichiens blessés sont arrivées le 3 juin dans l'hôpital de Teschen en Silésie. Les quatre hôpitaux de cette ville sont remplis de militaires. Les derniers blessés ont eu à soutenir un combat dans le défilé de Jablunka.

—On a arrêté plusieurs officiers russes dans le corps qui a passé par Cracovie en Gallicie. On les a envoyés immédiatement à Varsovie

A la réquisition des Russes, on fait à Cracovie des recherches d'armes presque dans toutes les maisons.

(*Démocrate polonais.*)

— La grande foire aux laines, qui se tient actuellement à Kalisch (Pologne), a été marquée par un incident singulier. Le 29 mai, entre midi et une heure, pendant que le concours des commerçants était le plus fort dans les magasins et sur les places publiques, des nuées d'agents de police, assistés de militaires, sont apparus et ont fait une razzia sur tous les hommes barbus, parce que toute barbe tant soit peu longue ou touffue est regardée par les autorités polonaises comme le signe de ralliement des démagogues. Le nombre des hommes arrêtés a été d'environ 450, tous étrangers, car depuis longtemps déjà, comme on le sait, il est défendu aux régnicoles de laisser croître leur barbe.

On a conduit ces hommes au vestibule de l'hôtel de police, et là on leur a enjoint de se laisser raser sur-le-champ par des barbiers, qui s'y trouvaient réunis à cet effet. Ils se sont soumis de bonne grâce à l'opération, s'estimant encore heureux d'en être quittes à si bon marché. Immédiatement après on les a rendus à la liberté. (*Le National.*)

HONGRIE.

Nous lisons, sur la position des armées dans le nord-ouest de la Hongrie, ce qui suit :

Presbourg est le point central des opérations de l'armée autrichienne. Son centre s'étend de cette ville à Wieselbourg et à l'île de Schutt. Son aile droite est près d'OEdenbourg; son aile gauche s'étend vers le nord, sur la rive droite de la Waag, et communique avec le corps russe qui est nouvellement arrivé La force de ce corps doit se monter à 22,000 hommes avec 48 canons

Quant à l'armée hongroise elle a d'abord un corps qui surveille la rive gauche de la Waag et dont les détachements s'étendent de Komorn à l'île de Schutt. Un autre corps sous Klapka se trouve près de Raab et dans cette ville où il s'est retranché. Enfin un troisième corps hongrois se trouve vis-à-vis des Autrichiens près d'OEdinbourg

On disait à Vienne le 6 juin que les Hongrois avaient pris Presbourg. D'autres disaient que Gœrgey avait battu les Autrichiens près d'OEdenbourg. (*Gaz. de Cologne.*)

Croatie. — Les Slaves méridionaux manifestent maintenant sans détour leur haine contre la politique autrichienne, qui les a si longtemps trompés. Ils n'ont plus de confiance dans aucun officier autrichien; le ban lui-même se plaint, en voyant disparaître l'harmonie qui auparavant avait régné dans son corps. Malgré cela, il tient toujours avec l'Autriche; aussi perd-il tous les jours l'amour de ses compatriotes, et on a même déjà attenté à sa vie.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

— On écrit de Vienne, à la date du 6 juin :

« Le général russe Lüders est entré en Transylvanie avec 64,000 hommes. Les forces principales des Hongrois se trouvent concentrées dans les environs le Raab. Toutes les garnisons de Moravie et de Bohême marchent en Hongrie. Une armée de 70,000 Russes est en mouvement pour les remplacer. (*Gazette de Breslau.*)

AUTRICHE.

D'après la *Gazette de l'Oder*, il règne une grande désunion parmi les généraux autrichiens et russes à propos du commandement en chef. Pour mettre un terme à cette discorde on s'est rappelé que le vieux maréchal Radetzki est général et russe en même temps. Il prendrait d'abord le commandement en chef, il mènerait les troupes au combat une seule fois et puis il quitterait l'armée pour rentrer dans la vie privée. Haynau aurait ensuite le commandement de l'armée orientale et Paskiewicz celui de l'armée occidentale.

— Le gouvernement fait confectionner pour 40 millions de nouveau papier-monnie par la Banque nationale de Vienne, destiné à payer la solde de l'armée d'invasion russe. Ces billets portent leur valeur en langue russe et en allemand. Le commerce autrichien qui spéculait déjà sur la perspective riante des richesses en numéraire d'or et d'argent dont les Russes devaient doter le pays, puisqu'on portait à 9 millions de roubles les sommes arrivées dans des caisses à Lemberg; le monde financier de Vienne, disons-nous, est singulièrement désappointé en apprenant l'ordre d'une nouvelle fabrication de papier-monnaie, parce qu'il puisait de l'expédition à Cracovie 20 millions de florins autrichiens, monnaies excessivement rares à Vienne. Ensuite les 80 millions de lir s, que la Sardaigne devait payer pour frais de guerre, font également défaut, ce qui ne fait que hâter le grand naufrage du papier-monnaie.

Les *billets types* dits *tresoro* d'Italie ayant cours forcé, les assignats sur les impôts hongrois, près de 300 millions de billets de banque qui déjà sont de 15 à 20 pour 0/0 au-dessous du pair, et maintenant encore les bons austro-russes; où cela doit-il finir? (*Journal de Francfort.*)

— Il y a une circonstance qui favorisera maintenant une solution prompte et favorable pour le Piémont des négociations ouvertes, c'est que Jellachich a annoncé officiellement sa détresse, en ajoutant que sans de nombreux renforts il allait succomber. C'est pour répondre à sa demande que 12,000 Autrichiens, venant de Malghera, vont être dirigés dans le Banat au secours des Croates L'Autriche est obligée de renoncer au fruit de sa victoire en Lombardie, pour n'être pas vaincue par les Magyares. Le général Cordon est remplacé comme ministre de la guerre par le comte Gyulai.

— Le général Clam-Gallas est nommé commandant des troupes autrichiennes qui ont été rafoulées en Valachie et qui doivent tenter de reconquérir la Transylvanie de concert avec le corps du général Lüders

Une correspondance de Vienne dans la *Gazette d'Augsbourg* du 6 juin, fait le tableau suivant de la disposition des esprits dans la capitale de l'Autriche :

« L'oppression rigoureuse qui pèse ici sur tous n'est pas de nature à diminuer le mécontement. Mais, le croiriez-vous, on craint plus certains bourgeois, que les agents de l'autorité elle-même; car les dénonciations des bien intentionnés ont produit beaucoup d'effet, et celui qui se permettrait de soumettre une mesure de gouvernement à la critique la plus modérée, courrait souvent risque de s'exposer à des voies de fait de la part de ces gros bourgeois, amis de l'ordre.... Mais ce n'est jamais ainsi que l'on éclairera les masses du peuple; l'oppression ne fait qu'exciter leur animosité, leur esprit de vengeance, leur jalousie contre ceux qui sont plus riches, et tous ces sentiments s'accroissent d'autant plus, qu'ils ont moins de moyens de se faire jour. Quiconque ne voudrait pas croire ce que je viens de dire, n'a qu'à fréquenter les cabarets dans les faubourgs, et à y écouter la conversation entre prolétaires.

« Si, aujourd'hui, ce dont Dieu nous préserve, une victoire amenait les Hongrois à Vienne, les masses du Peuple les accueilleraient avec joie, s'armeraient de couteaux et d'instruments de travail, et se vengeraient cruellement sur cette partie des bourgeois et des employés, auxquels ils attribuent l'état de chose actuel.

J'ai entendu jusqu'à des femmes manifester une joie satanique en parlant d'une pareille occasion de se servir de leurs couteaux de cuisine cont e les *noirs-jaunes* (on appelle ainsi les rétrogrades en Autriche). »

ITALIE.

Piémont.—TURIN, 6 *juin.*—L'arrivée du général Aph. Della Marmora a une grande portée politique. Si l'on fait attention au bruit qui court sur sa nomination au ministère de la guerre, à la présidence du conseil, et s'il était vrai que dans cette combinaison M. d'Azeglio restât ministre des affaires étrangères, une conséquence naturelle de la nomination du général Della Marmora, c'est pour Gênes la cessation de l'état de siége qui porte tant de préjudices, non seulement à la prospérité commerciale de cette cité, mais encore à la prospérité de l'Etat tout entier.

Pouvons-nous espérer que le gouvernement veuille rentrer dans une voie normale, quant à nous, nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'il en soit ainsi, malgré la certitude presque complète que les vœux ne seront qu'une pure illusion.

—La *Gazette d'Augsbourg* sous la date de Vienne annonce que la paix est conclue entre l'Autriche et le Piémont et qu'il n'y manque plus que l'approbation de l'empereur.

(*Democrazia italiana.*)

Lombardie. — MILAN. — Une correspondance nous apprend que le Peuple de Milan a eu une rixe avec les Croates à la porte Comasina, et que plusieurs Croates ont té tués.

Toscane. — FLORENCE, 4 *juin.* — Les dernières dépêches qui nous sont parvenues de Naples confirment les nouvelles que nous avons données de *l'arrivée* du grand-duc et de sa famille dans cette capitale, où le grand-duc était venu pour assister à la fête qui se donnait en l'honneur de son *auguste* parent et allié le roi des Deux-Siciles.

— On sait que la statue de Léopold II a été mutilée dans les derniers événements de Livourne. La municipalité a ouvert une souscription pour ériger une nouvelle statue à ce prince, qui a appelé sur son pays toutes les calamités de l'invasion étrangère. Du reste la municipalité se réserve de réclamer des dommages et intérêts contre ceux qui, par leur participation aux événements ont causé la mutilation de cette malheureuse statue.

République romaine. — ROME, 2 *juin.* — A cette date la grande cité avait appris l'accord fait entre l'envoyé extraordinaire de France et la République romaine. La sécurité renaissait On croyait que ce traité mettait enfin un terme au malentendu qui existait entre la République française et la République romaine, et on y voyait la preuve que l'Autriche, Naples et l'Espagne ne pouvaient plus compter sur le concours de la France.

On laissait les Français maîtres de choisir leurs positions sans en concevoir aucune inquiétude; on s'attendait à voir reprendre la liberté des communications, et bien que le traité eut plutôt l'apparence d'un armistice que d'un accord politique, on se réjouissait du changement heureux opéré dans les rapports entre les deux Républiques.

On connaissait aussi la résistance opposée par M. Oudinot à la convention signée par M de Lesseps; mais on espérait que le général Oudinot *brave soldat et homme d'honneur*, n'oserait pas après les déclarations de l'Assemblée française, attaquer Rome, sans avoir même l'espérance de réussir. Que pourrait dire en effet le général Oudinot pour excuser cette action contraire aux droits des gens? Parlerait il au nom de l'honneur militaire? Mais qui donc oserait attaquer l'honneur de la France? Le combat du 30 avril ne porte aucune atteinte à sa gloire et une première faute ne doit pas en appeler une seconde.

Tel était dans Rome le sujet de toutes les conversations, et on semblait avoir l'espérance de voir s'aplanir les dissentiments survenus entre M. de Lesseps et le général Oudinot.

On sait comment cette espérance a été trompée; les Français, au nombre de 25,000, ont attaqué Rome le 3 courant; leur plan était de s'emparer de toutes les positions qui commandent Rome, et on nous écrit que ce même jour ils ont occupé la villa Panfili, une partie du Janicule, et qu'en tournant au nord sur la route de Florence, ils ont rétabli le Ponte Molle, et se sont établi sur le Pincio.

Les événements qui se sont succédés depuis sont connus. Nous ajouterons seulement, comme le faisait supposer la correspondance de Civita-Vecchia, donnée dans notre numéro d'hier, que le 4 le général Oudinot n'a pas recommencé les attaques, et qu'il s'est contenté de faire des sommations. Le 5, les hostilités devaient recommencer.

— Nous transcrivons le décret suivant qui honore l'un des derniers actes de la République romaine;

Le triumvirat de la République romaine a rendu le décret suivant :

Au nom de Dieu et du Peuple,

Considérant qu'il est du devoir de Rome, tant pour les traditions de son passé et sa mission dans l'avenir que pour paotéger autant que possible la vie, la liberté de ceux qui souffrent, combattent et espèrent pour la cause des nations et de l'humanité;

Considérant que par ses souffrances, son énergie, ses sacrifices qui rendent ses espérances immortelles, la Pologne est sœur de l'Italie et sacrée parmi toutes les nations;

Considérant que les Polonais émigrés représentent aujourd'hui la Pologne future;

Le triumvirat décrète :

1° Qu'il se formera sur le territoire de la République une légion polonaise, qui combattra pour l'indépendance italienne sous l'étendard de Rome;

2° La légion polonaise portera l'étendard national polonais, avec l'écharpe aux trois couleurs italiennes.

Le commandement se fera en langue polonaise. L'uniforme des légionnaires sera de couleur bleu-foncé, col, revers rouge-amaranthe et parties métalliques en blanc;

3° La légion sera portée à 2 mille hommes au plus.

Au besoin, le gouvernement de la République pourvoira aux moyens de transport des enrôlés. Les Slaves qui seraient au service de la République seront incorporés dans ladite légion.

4° La légion nomme ses officiers. Le chef de la légion présentera les nominations qui auront été faites. Le gouvernement choisira parmi eux. Le chef militaire ne peut être que Polonais, et choisi par le suffrage universel des

siens.

5° La solde de la légion sera la même que celle de l'armée romaine. Les hommes blessés ou estropiés sur les champs de bataille de la République auront les mêmes droits aux récompenses nationales que les Romains blessés ou mutilés en combattant pour la liberté italienne.

6° La légion s'oblige pour un an et pourra prolonger d'année en année jusqu'à six ans son service militaire. Dans le cas où la guerre de l'indépendance polonaise devrait recommencer et où la légion pourrait se consacrer utilement au salut de sa patrie, elle serait libre et pourrait abandonner le territoire de la République en l'annonçant au préalable au gouvernement.

Donné dans la résidence du triumvirat à Rome, le 29 mai 1849. Les Triumvirs.

ANCÔNE. — Voici les nouvelles données le 31 mai à l'Assemblée constituante romaine par un membre de la chambre sur les événements d'Ancône.

La journée du 26 a été tranquille. Nos batteries tiraient contre les retranchements ennemis et nos soldats dispersés en tirailleurs l'inquiétaient de tous côtés et lui causaient quelques pertes. Pendant la nuit un bateau à vapeur voulut tenter un débarquement, mais accueilli par le feu de nos batteries, il fut bientôt obligé de se retirer. Hier il a fait une nouvelle apparition en compagnie d'une frégate. Le feu des deux côtés a été très soutenu. Les deux vaisseaux ont souffert de graves avaries, et il est probable qu'ils sont retournés à Trieste pour se séparer. L'esprit public est excellent, et à la moindre alarme chacun s'empresse de courir à la défense de la patrie.

Nous lisons en outre dans le *Moniteur romain :*

Une frégate, deux corvettes, trois bricks, trois vapeurs et une péniche ont commence le blocus le 22. Du côté de la terre, nous étions attaqués par 12,000 hommes.

Dans la matinée du 25, les Autrichiens ont exécuté une reconnaissance ; mais le feu de la citadelle, celui du Monte Cardéto, de la lunette d'Anzéli et d'une demie-batterie placée sur le *terre-plein* de Saint-Lazare les ont tenus à distance et leur ont fait éprouver quelques pertes.

Ce même jour, le *Vulcain*, s'approcha à portée de tir des batteries de notre port; mais les batteries de la lanterne, celles de Turselli et de Saint-Augustin leur répondirent avec beaucoup d'activité.

Le vapeur reçut un boulet dans sa roue, ce qui l'obligea à se retirer.

Du côté de la terre, le feu recommença le 26 et continua tout le jour. Un Trabaccolo, protégé par notre artillerie, entra dans le port.

Dans la nuit, ce fut un feu continuel de bombes et de boulets. Les Autrichiens tentèrent une descente du côté de la porte Trionfi ; ils furent repoussés et deux vapeurs furent maltraités par les batteries des forts.

Le lendemain le bombardement continua toute la journée sans occasionner beaucoup de dégâts. Cependant quelques bombes atteignirent le boulevard d'Orico et le Lazaret. Une corvette et un vapeur arriverent jusqu'à l'entrée du port, et lancèrent quelques bombes et quelques boulets. La corvette, ayant été fortement endommagée par nos batteries, fut remorquée par le bateau à vapeur.

Le feu a duré encore pendant toute la nuit du 27, date à laquelle s'arrêtent toutes les nouvelles.

Un journal de Turin a annoncé qu'Ancône avait capitulé; mais les journaux de la Toscane n'en disent rien, et certainement le général d'Aspre aurait annoncé cette nouvelle.

SUISSE.

BERNE, 8 *juin*.—Le conseil des Etats délibère sur la décision prise par le conseil national au sujet des *capitulations militaires*. Il faut espérer que la nouvelle que Fribourg vient aussi, comme Berne, de les abolir immédiatement en ce qui le concerne, influera salutairement sur ces délibérations. Les conseillers *Jeanrenaud*, *Gutzwiller* et *Carteret* ont de nouveau pris chaleureusement la défense de l'honneur suisse et des intérêts humanitaires, tandis que MM. *Blumer*, *Ruttimann* et *Nager* prennent la parole pour soutenir le roi de Naples et tous les autres despotes de la terre.

Le conseil des Etats et le conseil National se sont mis d'accord sur les lois relatives aux postes; les quatre rayons ont été adoptés. Le conseil des Etats a approuvé les changements que nous avons apportés à la loi d'organisation judiciaire : seulement, il fait former les listes partielles pour le jury au moyen de l'élection directe par le peuple, sans exiger qu'il forme un seul collége, c'est-à-dire en abandonnant le mode aux législations cantonales. Notre commission nous propose de nous ranger à cet amendement. (*Revue de Genève.*)

La *Gazette nationale* publie un appel adressé par la société patriotique de Bâle au peuple suisse. Cette société exhorte à faire des collectes en faveur des Allemands qui combattent aujourd'hui pour la liberté de leur patrie. Lorsque la Suisse était en guerre, les patriotes allemands ne se sont pas contentés de belles paroles, ils ont généreusement prouvé leur sympathie pour notre cause par des dons abondants. Le moment est venu de leur rendre la pareille.

Nous ne doutons pas que l'appel de la société patriotique de Bâle ne soit entendu et compris de tous les patriotes suisses. (*Helvétic.*)

—Un patricien bernois a fait publier les lignes suivantes dans le *Beobachter :*

« On sait déjà avec certitude que la Russie et l'Autriche, qui portent le plus grand intérêt à la capitulation militaire de Berne avec Naples, sont résolues d'adresser à ce sujet des interpellations à la haute République de Berne, et de lui demander en vertu de quel droit elle a l'audace de rompre des traités pour maintien desquels les deux puissances se prononcent d'un commun accord. »

— La joie que le correspondant du *Beobachter* éprouve à la pensée d'une invasion rayonne à chaque ligne de son inscription. Cela ne doit nullement surprendre de la part d'individus qui ont exploité en 1815 la trahison de Waldshut et appelé les troupes étrangères dans le pays, qui ont fraternisé avec les jésuites et le Sonderbund, qui célèbrent aujourd'hui chaque défaite de la liberté et regardent comme sacrés les noms de Welden, de Jellachich et de Radetzki. De pareils sentiments ne peuvent avoir pour conséquence que des actes analogues. (*Idem.*)

— Le *Républicain neufchâtelois* termine ainsi son article sur la neutralité suisse :

« Le vrai moyen, pour la Suisse d'assurer sa neutralité, c'est d'être conséquent avec son principe d'indépendance. Et pour cela, il n'est pas nécessaire de déclarer la guerre aux rois ou de se soumettre à leurs exigences. Sans chercher noise à ces derniers, et surtout parce qu'elles les laisse tranquilles, elle ne doit recevoir d'eux aucune direction. Sa neutralité consiste à être indifférente avec les rois et sympathique avec les Peuples, en un mot, à se renfermer dans les strictes limites de ses rapports internationaux, à faire respecter ses droits, et à prêter aux Peuples son appui moral. En agissant de la sorte, la neutralité de la Suisse ne pourra être atteinte.

Fribourg. — Le grand conseil de Fribourg a voté par 42 voix contre 9 une proposition sur les capitulations semblable à celle qu'a adopté dernièrement le grand conseil de Berne.

Les capitulations sont donc aussi abolies dans le canton de Fribourg.

Neuchâtel. — Les bourgeois de Vallangin ont pris la résolution patriotique que voici :

Les soussignés, bourgeois incorporés de Valangin, proposent à leurs braves combourgeois, réunis en assemblée générale le vendredi, 8 juin 1849, sur la Place d'Armes d'Engolon, de voter l'offre à l'Etat de la fortune de la bourgeoisie, à condition qu'elle soit spécialement et uniquement destinée à l'usage suivant :

Pour L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MAISON CANTONALE DE TRAVAIL, *et en se réservant formellement que, jusqu'au moment où la réalisation de cette institution et son exécution seront assurées par* l'Etat, *la fortune de la bourgeoisie restera la propriété des bourgeois incorporés* qui pourvoiront exclusivement à sa gestion et à son administration par l'établissement d'un conseil administratif, nommé directement par les intéressés, et renouvelé tous les trois ans.

ILES BRITANNIQUES.

Les journaux anglais ne tarissent pas d'éloges sur Louis Bonaparte depuis qu'il courtise leurs faveurs. Le *Times* fait un tableau horrible des finances de la France; il dit que tant que Paris sera le foyer de l'agitation démocratique, le commerce de ce pays doit inévitablement languir.

Le *Daily-News* dit que toute la politique de Louis Bonaparte et de ses ministres se renferme dans ces deux mots : *laissez-faire*, et il prétend que pendant que tous les monarques sont occupés à tout faire pour leurs sujets, qui se soucient peu de leurs réformes, le président français prend les hommes et choses telles qu'elles se présentent, et nous raconte comment de l'état le plus bas de faiblesse et de confusion la politique et le commerce français se sont relevés d'eux-mêmes, sans que le gouvernement se mit en peine de faire autre chose que le devoir de constables ordinaires placés pour maintenir là la paix.

Toute la morale de la fable présidentielle ou plutôt la fable même est tout bonnement ceci : Partout et en toutes choses où moi et mon gouvernement nous avons pris part les choses ont été de travers.

Partout et en toutes choses, où moi et mon gouvernement avons laissé aller les choses à leur gré, elles ont bien été.

Ce journal ajoute que c'est très heureux que depuis le 10 décembre le gouvernement ait été si faible et le pays si fort, et que pendant que les journalistes et les hommes politiques criaient : *Ordre! ordre!* de toute leur force, l'ordre s'établissait tout seul.

BELGIQUE.

Nous lisons dans *la Nation* ;

Les courtisans sont toujours les mêmes. Cette race ancienne ne changera pas. Il n'était bruit depuis quelque temps que de l'enthousiasme liégeois à l'approche des fêtes pour la visite royale. Eh bien ! ne voilà-t-il pas qu'une partie de la population, la garde civique, d'abord simplement invitée à prendre sa part des fêtes, comme il convient dans des journées chaudes d'enthousiasme, vient d'être requise *en vertu de la loi*, et aura à fêter *par ordre* le jour de l'auguste visite.

— Le congrès démocratique-socialiste qui devait avoir lieu à Bruxelles, le dimanche 10 juin, est retardé de huit jours. Il est définitivement fixé au dimanche 17 du même mois. (*Libéral Liégeois.*)

— C'est surtout dans le Bozinage que le choléra sévit avec le plus d'intensité. A *Wasmes* seul, on a constaté 36 décès dans la journée du 5.

RUSSIE.

Nicolas est, dit on, sous le coup d'hallucinations qui annoncent une perturbation sérieuse des facultés intellectuelles.

On sait que les Romanoff sont sujets à d'affreuses monomanies, et l'histoire des derniers czars est très féconde en horribles détails, qui appartiennent plutôt au mélodrame qu'aux annales d'une nation.

Nicolas, dont l'œil a sondé l'abîme où doivent s'engloutir toutes les tyrannies, est en proie à des frayeurs que le comte Orloff lui-même, cet infatigable gardien de l'absolutisme, ne peut calmer.

On répand les bruits les plus sinistres, on parle tout bas de poison lent, de philtres léthifères, et les officiers n'abordent l'empereur qu'en tremblant.

Nous saurons bientôt si l'on peut appliquer à l'autocrate moscovite, dans toute sa rigueur, l'adage effrayant de l'antiquité :

Quos vult perdere Jupiter dementat.

Au reste, Nicolas vient d'adresser aux évêques russes et polonais une circulaire qui émane nécessairement d'un cerveau troublé. Le bourreau de la Pologne parle de croyances religieuses, des *progrès de l'impiété* dans l'Occident, tout comme un cénobite exalté par le jeûne et la prière. *Esprit révolutionnaire et impiété* sont des mots qui n'ont qu'une seule signification dans l'esprit du czar.

Nous avons lu plusieurs fois cette circulaire : chaque phrase décèle la peur et le vertige. Il fait l'apologie du catholicisme du Bourbon de Naples, et déplore le sort de Pie IX.

Nicolas s'érigeant en apôtre, et menaçant l'Europe occidentale d'une croisade entreprise au nom du fanatisme religieux, c'est un de ces mystères qui rendent si lugubres les annales des mauvais princes. (*La nation.*)

— On lit dans le *Journal de Constantinople* du 24 mai :

« Les lettres de Trébisonde que nous avons reçues par le dernier bateau anglais contiennent des faits graves sur les opérations militaires de la Circassie; nous en donnons le résumé suivant :

» Sur le littoral de la Mer Noire, entre Anapa et Souhunkalé deux villes de Circassie, se trouve l'importante forteresse russe de Sotcha, connue sur les cartes sous le nom de Mamaï, et qui sert d'entrepôt d'armes, de munitions, d'habillements et de tout ce qui est nécessaire à une occupation armée et sans cesse militante. C'est de là que sont ravitaillées toutes les positions russes de cette partie du pays.

» Vers la fin du mois d'avril dernier, un corps d'armée de 12,000 Circassiens commandé par Ibrahim Rarabatir, qui avait près de lui deux émissaires de Chamil, attaqua à l'improviste et si audacieusement cette forteresse occupée par 3,600 Russes, qu'il s'en empara avant même que la garnison songeât à la défendre. Sur ces 3,600 Russes, un tiers a été massacré ; les deux autres tiers, parmi lesquels se trouvent tous les officiers et sous-officiers, doivent servir à un échange de prisonniers. Les Circassiens, après avoir enlevé de la forteresse les armes, les munitions, les habillements et 160 canons qui s'y trouvaient, sont allés camper en armes à Khisa, non loin de Sotcha. Cette prise peut avoir dès résultats graves par cela même que Sotcha, ainsi que nous l'avons dit, servait de point central et d'approvisionnement à l'armée russe, qui occupe cette partie de la Circassie.

» Les mêmes lettres annoncent que le cops d'armée du général Nestoroff, un des plus aguerris du Caucase, s'est mis deux fois en marche vers la Bessarabie pour aller remplacer ensuite les troupes de la Moldavie qui doivent entrer dans la Bukovine, et deux fois il a été obligé de retourner à ses cantonnements de Tifflis. »

La lettre suivante a été adressée par le citoyen Boichot au rédacteur en chef de la *Vraie République* :

Paris, 9 juin 1849.

Citoyen rédacteur,

Dans votre numéro d'hier, dans d'autres encore, vous vous préoccupez des améliorations que comporte l'organisation actuelle de l'armée. Vous faites une sorte d'appel à l'expérience pratique des trois sergents nommés représentants, qui, plus particulièrement, doivent sentir quels sont les abus les plus lourds au soldat, les plus contraires, en un mot, au principe démocratique que la Constitution consacre. Je vous remercie de l'initiative que vous avez prise, parce qu'elle me permet de vous assurer que les sous officiers n'oublient point combien leurs frères de l'armée comptent sur eux.

En ce qui me concerne, je veux tâcher d'arriver à détruire les bases et les formes monarchiques qui existent dans l'armée pour les remplacer par des bases et des formes républicaines; mais vous sentez combien ce travail est sérieux, combien alors il importe de ne le porter à la tribune que quand, par une étude approfondie, on l'aura mis en état d'être produit d'une manière victorieuse.

Voici, dans tous les cas, citoyen rédacteur, les points sur lesquels mon attention s'est d'abord portée :

1° Réforme complète du code disciplinaire qui n'est plus en harmonie avec nos mœurs et nos institutions républicaines;

2° Organisation dans chaque régiment d'une commission composée d'officiers, de sous-officiers et de soldats, laquelle aurait à examiner et à désigner un certain nombre de candidats pour les différends grades et emplois;

3° Le principe de l'élection appliqué à l'armée, et mis en paratique suivant le mode déterminé par une loi;

4° Augmentation de la solde des officiers inférieurs sous-officiers et soldats (surtout la solde de route);

5° Augmentation des retraites et pensions des sous-officiers et soldats, afin que celui qui donne toute sa vie à la carrière militaire ne soit pas sur ses vieux ours dans une misère presque certaine, s'il n'a rien par lui-même;

6° Réduction des années de service pour la jouissance de la pension de retraite des sous officiers et soldats.

Telles sont, citoyen rédacteur, les améliorations que je voudrais voir apporter immédiatement dans l'armée, et que, dans un temps prochain, je soumettrai à l'Assemblée; soyez-en sûr, lorsque toutes ces réformes seront faites, nous ne serons plus témoins de ces odieux abus de pouvoir, qui pèsent sur le soldat. Le favoritisme inique que nous connaissons n'existera plus; nous ne verrons plus, enfin, la fortune et la naissance aider plus que le mérite et le droit acquis à obtenir l'épaulette d'officier

Salut fraternité. BOICHOT,

Sergent-major au 7e léger, représentant du Peuple.

Au citoyen rédacteur de la Tribune des Peuples.

Prison de Sainte-Pélagie, 11 juin 1849.

Citoyen rédacteur,

Les soupçons et les inquiétudes du gouvernement et de la police de Bonaparte tiennent du vertige.

La prison même n'est plus une sauvegarde contre les perquisitions domiciliaires.

Ce matin, un commissaire de police est venu, accompagné de trois agents et de M. Trevet, directeur de la prison, faire une recherche minutieuse dans la chambre que nous occupons à quatre dans la prison de Sainte-Pélagie. Nous finissions notre déjeuner. Les tiroirs des tables, les livres, les lits, les paillasses ont été tournés et retournés en tout sens. Puis est venu l'opération sacramentelle de la perquisition dans les vêtements. On a fouillé nos poches, nos pantalons et jusqu'à nos souliers.

Cette scène d'ordre policier avait produit une certaine émotion dans la prison; inutile d'ajouter que les vexations terminées, les alguazils se sont retirés comme ils étaient venus, c'est-à-dire, n'emportant rien que l'expression de l'indignation bien légitime de tous nos frères en détention.

Salut et fraternité.

(*Suivent les signatures.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 9 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée la mort du maréchal Bugeaud. Cette perte, dit-il, sera ressentie par l'Assemblée et la France tout entière, car c'était tout à la fois un grand capitaine et un grand citoyen. (Mouvements divers.)

Il procède ensuite au tirage au sort de la grande députation qui devra assister aux obsèques.

L'ordre du jour appelle ensuite le tirage au sort, conformément à l'article 61 de la loi sur le conseil d'État, pour déterminer la moitié des membres du conseil d'État devant sortir, lors du renouvellement à faire par l'Assemblée législative.

Il est procédé à ce tirage et le sort désigne comme devant sortir les citoyens ci après nommés :

Cormenin.	Tournouer.
Bethmont.	Lagnier.
Lignier.	Gauthier de Rumilly.
Landrin.	Elie Boissel.
Maillard.	Macarel.
Wuillefroid.	Daricault.
Ed. Adam.	Vivien.
Jules Simon.	Jean Reynaud.
Chasseloup-Laubat.	Verninac.
Laferrière.	

LE CIT. PRÉSIDENT. En conséquence, il sera mis à l'ordre du jour de demain la nomination d'une commission chargée de désigner les vingt membres qui devront remplacer les sortants. Elle aura a en ajouter un 21e, à raison du décès d'un des conseillers d'Etat.

L'ordre du jour appelle ensuite les interpellations sua les affaires étrangères.

LE CIT. N. BONAPARTE. Citoyen président, faites prévenir les ministres; ils ne sont pas à leur banc.

LE CIT. PRÉSIDENT. Ils vont arriver.

Les membres de la Montagne arrivent en foule. Nous remarquons le citoyen Ledru-Rollin à son banc; il a la joue très fortement enflée.

LE CIT. A. THOURET dépose sur le bureau des pétitions renfermant les éléments d'une bonne loi sur l'assistance publique.

Une certaine agitation se manifeste dans l'Assemblée, les conversations particulières sont fort animées.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au citoyen Ledru-Rollin sur les interpellations. (Mouvement.) J'invite l'Assemblée au plus grand silence. Il ne faut pas que la gravité de ce débat soit augmenté encore par la pétulance des formes.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Il est des moments suprêmes où les phrases sont parfois inutiles. Je crois que nous sommes dans un de ces moments. Des interpellations, à quoi ont-elles servi jusqu'à présent ? à couvrir sous la pompe des mots la honte des choses.

Des interpellations sur l'Italie, pourquoi faire?

Il n'est pas un de nous qui ne sache ce qu'il veut. Rome a été attaquée avec courage, avec acharnement : elle a été défendue avec fureur; le sang français a coulé, le sang romain a été versé. Ce qui est vrai, c'est que notre cavalerie, dans une sortie, aurait été anéantie.

LE CIT. TOCQUEVILLE, ministre des affaires étrangères. Nous n'avons aucune nouvelle de ce fait.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Ce que vous ne pouvez ignorer, c'est ce qui est imprimé, et voici ce que nous lisons dans un journal de Marseille.

La villa Pamfili, prise et reprise par les Français et les Romains, est enfin restée en la possession de ces derniers. On disait à Civita-Vecchia qu'une suspension avait été demandée par le général Oudinot, et qu'elle avait été accordée par le triumvirat romain; les deux partis avaient besoin d'enlever leurs tués et leurs blessés.

Arrivons maintenant au fait des interpellations. La Constitution proclame que jamais la France n'attaquera la nationalité d'aucun Peuple; l'Assemblée, dans son vote du 7 mai, a déclaré que l'expédition ne serait pas détournée plus longtemps de son but.

Le but, rappelez-vous-le, le président du Conseil vous l'a déclaré, ne pouvait jamais être de renverser la République romaine, et d'imposer au peuple romain aucune forme de gouvernement.

Le pacte fondamental vous imposait une défense formelle, l'Assemblée, dans son vote, formulait un blâme, tout le monde l'a compris ainsi, de l'indigne conduite du général Oudinot. (Murmures à droite. — Très bien ! très bien à gauche!)

LE CIT. NAPOLÉON BONAPARTE. (Très bien! très-bien!).

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Cependant qu'avez-vous fait, après ce vote, vous avez envoyé à Rome le citoyen Lesseps chargé d'une mission spéciale, mais en même temps vous donnez des instructions particulières, et vous rappelez votre agent, lorsque vous reconnaissez qu'il se conforme au vœu de l'Assemblée, et pour motiver ce rappel vous faites courir le bruit que le citoyen Lesseps est atteint d'aliénation mentale.

Vous voyez donc bien qu'il n'est pas besoin dinterpellations; vous étiez en présence d'un decret, vous devez vous trouver en face d'une mise en accusation.

Il ne me reste qu'une chose à faire, c'est de déposer en descendant de cette tribune, un acte d'accusation contre votre ministère et contre le président de la République.

Un mot encore : le sang coule à Rome, il faut en arrêter l'effusion, et je demande que nous nous retirions dans nos bureaux, pour examiner immédiatement l'acte que je viens de déposer.

LE CIT. O. BARROT. Nous n'avons aucune connaissance des détails que l'honorable citoyen Ledru-Rollin vient d'apporter à cette tribune.

Il me semble que la dignité de ce débat aurait dû empêcher de hasarder ainsi à cette tribune des faits qui n'ont d'autre garant que des correspondances privées.

Peut-être, avant de répondre à l'accusation dirigée contre le président et contre le ministère, dois-je demander des explications à ceux qui ont déposé cet acte d'accusation.

Si j'en croyais certaines protestations, certaines excitations, la mise en accusation ne se bornerait pas au ministère et au président, elle s'attaquerait au tribunal suprême. (Mouvement.)

Il ne faut pas cumuler et la lutte légale et la sédition.

Je serai aussi sommaire que l'honorable citoyen Ledru-Rollin ; ce ne sont pas des interpellations qu'il nous adresse, c'est un acte d'accusation. C'est la troisième fois, je crois, que nous sommes frappés par cette menace. Il faudrait pourtant bien que ceux qui la font ne la laissassent pas s'évanouir dans l'oubli des bureaux.

L'acte est sérieux, vous ne devez pas reculer devant ses conséquences, n'auriez-vous pas du attendre des explications, car votre acte peut, jusqu'à un certain point, gêner ces explications

L'Assemblée me permettra de ne me préoccuper que de la situation du pays. S'il ne s'agissait que du ministère, nous pourrions suivre une autre ligne de conduite. Comment avons-nous été amenés à cette cruelle position ?

Le gouvernement a-t-il négligé aucun moyen pour l'éviter ?

Le gouvernement a assumé une grave responsabilité, vis-à-vis de l'Assemblée qui lui avait voté des subsides, et il doit la subir.

Voilà la question nettement posée, je ne cherche aucun équivoque, et je ne crains pas de prendre le pays tout entier pour jury. Lorsque les négociations n'ont pas pu suivre leur cours, les hostilités ont dû commencer. Je rappellerai très rapidement les incidens de cette question romaine.

Le souverain pontife, Pie IX, celui que nous mêlions à tous nos hymnes de reconnaissance, celui qui a précédé notre Révolution de février, qui a imprimé le mouvement à la liberté, qui a poussé les réformes jusqu'à constituer le gouvernement représentatif dans toute la vérité, lui qui a placé le peuple romain au premier rang dans les peuples libres. Ce pontife, lorsqu'il a vu son premier ministre assassiné sur le seuil de son palais, lorsqu'il a vu les membres de l'Assemblée aller délibérer froidement sans verser aucune larme sur ce meurtre, a reconnu que sa personne était menacée, et il a dû songer à mettre à l'abri le caractère sacré qu'il représentait.

C'est alors que l'expédition a été décidée.

Il est vrai qu'on a dirigé contre nous à cette occasion un acte d'accusation.

On nous demandait de quel droit le peuple français, qui avait chassé ses tyrans, allait s'opposer à l'affranchissement d'un autre Peuple.

L'honorable citoyen Ledru-Rollin a soutenu cette thèse avec beaucoup de talent et d'énergie, mais l'Assemblée a sanctionné l'expédition.

Depuis les événements ont marché, une conférence s'est formée à Gaëte, les puissances catholiques, la France y ont été appelées.

Je n'ai pas besoin de dire que la France a toujours fait respecter la liberté des Peuples, elle a protesté contre toutes les atteintes à cette liberté.

Tel est l'état des choses. Pendant ce temps, l'Autriche poursuivait ses progrès; elle se défendait contre la contagion des idées libérales, et tous les Etats indépendants de l'Italie se soumettaient devant son autorité.

C'est à ce moment que le gouvernement français a été sommé de déclarer ce qu'il voulait faire.

La France devait elle fournir un contingent aux Napolitains? elle ne pouvait pas le faire, elle n'a pas voulu le faire; c'eût été dégrader son histoire. Il y avait un autre parti, c'était de s'abstenir, de rester indifférent, de laisser consommer le fait.

Je ne crains pas de le dire, s'il eut agi ainsi, les mêmes hommes qui ont signé un acte d'accusation pour avoir agi, l'auraient signé pour n'avoir pas agi.

Laisser consommer une contre-révolution en Toscane, rester indifférent aux événements de l'Italie, c'était un rôle que le gouvernement ne pouvait pas accepter.

Lorsque je me suis présenté devant l'autre assemblée, j'ai posé la question d'abstention; je lui ai dit que si elle l'acceptait, elle n'avait qu'à refuser les subsides demandés.

Pas une voix ne s'est élevée pour l'abstention, je dois le dire non pas pour ma justification, mais pour la vérité historique.

D'autres nous disaient, il y a autre chose à faire en Italie, l'intervention en Italie ne suffit pas, il faut dire aux Autrichiens : Vous n'irez pas plus loin. Il y a autre chose à faire, il faut défendre la République romaine.

Eh bien, j'ai protesté contre cette solidarité qu'on voulait établir entre la République française et la République romaine, je suis resté ferme devant les murmures que je soulevais.

J'ai dit que l'honorable citoyen Ledru-Rollin monte à cette tribune, qu'il reclame l'intervention de la France en faveur de la République romaine.

Eh bien, cette proposition a-t-elle été faite? C'était bien la pensée qui se cachait dans le fond des discours ; mais elle n'apparaissait jamais en termes nets.

C'est sur cette question de la reconnaissance de la République romaine, que les négociations ont été rompues.

La question d'abstention, la question de solidarité écartées, que restait-il donc, l'intervention?

Nous sommes entrés dans cette ligne, mais nous n'avons jamais abandonné la ligne française, politique isolée, ferme, indépendante : c'est peut-être là le danger de notre situation.

Rappelez-vous que la commission s'est trouvée satisfaite des instructions que nous lui avons communiquées. Nous lui avons donné notre pensée toute entière. La République romaine ne peut pas vivre, sa ruine est imminente et la France va au-devant.

Nous ne pensions pas rencontrer des populations assez aveuglées pour ne pas reconnaître qu'elles couraient à cette ruine, nous ne nous attendions pas à une résistance aussi désespérée.

Quand on accorde à un gouvernement des subsides, des soldats, c'est pour s'en servir.

On le sentait si bien que toute la question a roulé sur cet emploi.

L'orateur rappelle ensuite que l'occupation de Civita-Vecchia entraînait comme conséquence la marche de nos troupes sur Rome.

Les Autrichiens marchaient contre cette ville, nous devions aller au devant de son attaque, car la chute de Rome, sans notre intervention, était inévitable. (Murmures à gauche.)

La France n'était pas seule, elle ne pouvait pas empêcher les autres puissances de l'attaquer.

Elle ne pouvait pas exposer les soldats contre la coalition qu'elle aurait rencontrée.

Restait donc la position que nous avons acceptée, c'était une mission pénible; car elle nous plaçait entre le parti radical et le parti ultramontain; la France n'a pas reculé devant les difficultés.

L'orateur retrace ici la conduite du général Oudinot qui a maintenu à son expédition le caractère qu'elle devait avoir, et a refusé de recevoir en qualité d'agent reconnu, un envoyé de la République romaine, il s'est présenté comme devant faciliter la question de conciliation entre les droits du pape et les droits du peuple.

Dans cette œuvre il a rencontré la guerre, ceux qu'il envoyait comme envoyés pacifiques ont été faits prisonniers, il a été attaqué lorsqu'il se présentait ostensiblement comme ami, puis un piége a été tendu à nos soldats, ils en ont été victimes.

l' Ce fait de guerre intervertissait les rôles, cependant l'Assemblée nationale en a été saisie avant l'arrivée des dépêches, elle a formulé un blâme, le gouvernement l'a accepté, comptant sur la loyauté du pays pour le juger.

Un vote a eu lieu, dans lequel il a été déclaré que le gouvernement était invité à rentrer dans les conditions ordinaires de l'expédition.

Je crois que, dans cette circonstance, le gouvernement n'a pas à se reprocher de ne pas avoir cherché à préciser la portée du vote. Il a été déclaré que la liberté d'action du gouvernement restait tout entière.

Qu'y avait-il dans ce vote, un avertissement d'épuiser toutes les voies de la négociation, de tacher de faire comprendre à la République romaine qu'elle n'avait pas d'autre parti à prendre que d'accepter notre intervention.

Le gouvernement s'est donc trouvé dans la nécessité de recommencer les négociations, d'oublier l'échec militaire. A-t-il obéi à cette prescription? Un mois s'est écoulé, et que s'est-il passé dans ce mois entier?

La France a-t-elle assez épuisé le rôle de la longanimité? Un armistice a été conclu, le citoyen Lesseps en fut l'auteur.

Pendant ce temps les hostilités furent suspendues, et cependant les Napolitains s'avançaient. Si la France eût joué un rôle double, elle n'aurait eu qu'à leur donner la main. Elle ne l'a pas fait; elle a permis à une armée romaine de sortir et de marcher contre les Napolitains.

Si un reproche pouvait être fait, ce serait d'avoir poussé trop loin la longanimité.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je demande la parole.

LE CIT. ODILON BARROT, donne connaissance d'un projet de traité présenté par le citoyen Lesseps au triumvirat romain, imposant la condition d'accepter la protection de la France.

Le président du conseil critique ce projet comme étant contraire aux instructions du gouvernement puisqu'il concluait un traité avec une République que nous n'avons pas voulu reconnaître.

Eh bien! s'écrie-t-il, le généra Oudinot, ce soudard, que vous représentez comme avide de se baigner dans le sang, a accepté ce projet qui allait si loin dans le domaine des concessions, qui pouvait changer notre ligne de conduite.

C'est cependant ce projet, qui a été repoussé par le triumvirat. N'oubliez pas qu'il contenait un ultimatum dans lequel il était dit que notre armée, en cas de refus, reprenait toute sa liberté d'action.

Le refus du triumvirat avait mis un terme à la mission du citoyen Lesseps, et c'est alors qu'il conclut un traité accepté alors par le triumvirat.

Le président du conseil donne lecture de ce traité, dans lequel il est dit que les Français occuperont seulement les fortifications extérieures.

Le général Oudinot a refusé de reconnaître ce traité, et il s'est conformé en cela aux instructions du gouvernement.

L'orateur rappelle l'origine de l'expédition, rappelle que le gouvernement, par son organe, a refusé de reconnaître la République romaine, que la France est en relations régulières avec l'envoyé du pape, qu'il a refusé au contraire de recevoir les délégués de la République romaine.

Dans ces termes, le traité du citoyen Lesseps entraînait une solidarité avec la République romaine, qui ne pouvait être qu'un mensonge ou une derision, car le gouvernement ne pouvait le sanctionner.

Il prétend que ce n'est qu'à la dernière extrémité que la France a été condamnée à tirer l'épée contre des hommes égarés. (Murmures.) La France n'est pas heureuse dans ses projets d'humanité pour l'Italie. En Sicile, son intervention a été repoussée. En Lombardie, n'est-il pas arrivé à peu près la même chose?

La France n'a-t-elle pas voulu mettre encore son épée dans la balance, entre le Piémont et l'Autriche. Qu'est-il arrivé? C'est que le fanatisme aveugle qui égare les Peuples a dicté cette réponse: que l'Italie était bien assez forte pour se défendre elle-même,

Eh bien! il en est de même de Rome, le fanatisme, l'aveuglement s'est encore trouvé en face de nous. Si nous l'écoutions, savez-vous ce qui en résulterait, c'est que Rome tomberait comme la Lombardie, comme la Sicile.

C'est pour cela que j'appelle sans crainte sur nos actes le jugement de cette Assemblée et du pays.

La séance est suspendue.

Le citoyen Ledru-Rollin prendra la parole à la reprise.

A quatre heures, la séance est reprise.

Le citoyen Ledru-Rollin a la parole.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, c'est une chose profondément douloureuse que de voir comme sous les artifices du langage les souvenirs les plus mûrs, les actes les plus clairs s'effacent et disparaissent. Le citoyen Odilon Barrot a, selon moi, déplacé la question, je veux donc l'y ramener.

Je vais citer les paroles des rapporteurs, et alors nous verrons si, oui ou non, la Constitution a été violée.

Le premier ordre du jour de l'Assemblée constituante est bien clair, c'est celui relatif au Piémont, dans lequel, se préoccupant de l'invasion de l'Autriche, elle autorise le gouvernemt à occuper une portion quelconque du territoire de l'Italie.

Le second vote a lieu quelques jours après, et l'Assemblée accorde un subside au gouvernement.

Mais ici je dois vous lire les paroles de l'honorable Jules Favre, rapporteur de la commission. Elles sont précises.

« La commission a appelé dans son sein le président du conseil et le ministre des affaires étrangères; de leurs explications il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République romaine.

La commission a pris acte de ces paroles, et elle vous demande d'en prendre acte également. »

Ainsi voilà le point de départ bien arrêté: vous ne devriez pas concourir au renversement de la République romaine, votre mission étant de s'opposer à l'envahissement de l'Autriche.

Mais une autre parole que vous ne repousserez pas, c'est celle du citoyen Senard, lors de la discussion du 7 mai. Il vous a dit: Pour ménager ce que la dignité de la France, ce que l'honneur de nos armes exigera (vous vous rappelez qu'il s'agissait alors d'un échec de nos troupes sous les murs de Rome), nous ne vous demandons pas de vous retirer sous les murs de Civita-Vecchia: nous vous demandons seulement de respecter la nationalité romaine; nous ne voulons pas vous demander aucune solidarité avec la République romaine, mais seulement que vous ne l'attaquiez pas.

Et ici, rappelez-vous-le encore, le citoyen Jules Favre s'écria: Vous avez déclaré sur l'honneur que vous ne l'attaqueriez pas!

Eh bien, mettons de côté tous les artifices de langage, nous savons bien que vous n'avez pas voulu reconnaître la République romaine, mais vous avez déclaré aussi que vous ne l'attaqueriez pas.

Non! non! vous ne voulez pas la reconnaître, mais vous ne devez pas l'attaquer. Non.

C'est clair, c'est positif, vous l'avez soutenu hautement devant le vote de l'Assemblée.

Citoyens qui ne faisiez pas partie de la Constituante, écoutez bien le sens de la formule que nous avons posée.

Devant les questions d'honneur, les questions de parti disparaissent.

Ici l'orateur rappelle les termes de l'ordre du jour motivé du 7 mai.

Il y a vraiment des moments où le découragement s'empare de tout le monde.

Quoi! vous déclarez que nous avions le droit de mêler le sang italien et le sang français. Je vous déclare, moi, que vous n'aviez pas ce droit.

Vous venez de dire que vous aviez le droit d'attaquer Rome. Eh bien! moi, je vous déclare que vous ne l'avez pas eu, que vous n'avez pas voulu l'avoir.

Rappelez-vous donc que vous nous avez dit que le citoyen Lesseps était parti pour exécuter les ordres de l'Assemblée, et lorsqu'il les exécute, vous le rappelez, et vous donnez l'ordre d'attaquer Rome, coûte que coûte.

Vous nous parlez de paroles de paix que vous aviez envoyées aux Romains, des paroles de paix au bout des baïonnettes, il les ont repoussées avec énergie, pouvons-nous leur en faire un crime?

Vous osez nous dire que la France agit libre, sans être influencée par l'Autriche, et cet agent que vous avez tant vanté vient vous dire dans sa correspondance que les ennemis qu'il a trouvés auprès de l'état-major sont un général autrichien. (Bruit. Interruption.)

Je regrette aujourd'hui de n'avoir pas plus de force à donner à cette question, qui laissera une large tache sur notre histoire.

Je me résume, en disant: Il est faux que l'Assemblée vous ait donné le droit d'attaquer Rome; il est faux que la Constitution eût été respectee par vous; elle a été violée par vous au premier chef.

Vous nous dites, comme pour nous intimider, vous qui nous accusez d'avoir violé la Constitution, êtes-vous bien sûr de rester dans la légalité, nous vous répondons à vous, qui avez violé la Constitution, nous saurons la faire respecter par tous les moyens, même par les armes. (Explosion de bravos à gauche.—Longue agitation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. La Constitution ne peut pas être violée d'une manière plus scandaleuse. Il est inouï que dans une assemblée législative, au lieu de défendre la Constitution par des lois, on ait fait un appel aux armes.

Au nom de la Constitution et de cette Assemblée, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit. — Tumulte.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. L'art. 111 de la Constitution déclare que le respect de la Constitution est confié à la garde et au patriotisme de tous les Français, je répète donc: si la Constitution est violée, nous la défendrons même par les armes. (Mouvement aux tribunes.)

LE CIT. BEDEAU. C'est une question bien grave que de porter à cette tribune que la Constitution a été violée. J'ai eu le bonheur de dire à cette tribune, à vos applaudissements unanimes, que si la Constitution était violée nous aurions à la défendre.

Mais, à moins de donner le droit à la minorité d'opprimer la majorité, je déclare hautement que je serai toujours soumis aux ordres de la majorité de cette Assemblée. (Vive interpellation du général Laydet. —Nous ne pouvons l'entendre au milieu du bruit.)

Les minorités et les majorités sont changeantes; mais le jour où je ne serai pas d'accord avec la majorité je saurai m'incliner devant elle.

LE CIT. SÉGUR D'AGUESSEAU. Avant de déposer la proposition dont je vais donner lecture je veux protester contre une doctrine anarchique. Vous déclarez que la constitution est violée, c'est à la majorité de le déclarer et non à la minorité.

Le premier devoir des citoyens c'est de respecter la loi. (Respectez là.) J'ai relu toute la discussion du 7 mai, et j'y ai vu que la marche sur Rome devait avoir lieu si elle était reconnue nécessaire. (Bruit. — Interruption.)

L'orateur lit un fragment du discours du général Lamoricière, dans lequel il est dit que dans le cas où les Autrichiens marcheraient sur Rome, notre armée devrait alors, si non défendre la République, du moins la liberté.

Il m'est démontré jusqu'à la dernière évidence que le gouvernement a été fidèle à la politique dont il avait fait part à l'Assemblée, et le vote du 7 mai n'a pu qu'impliquer contradiction entre les diverses instructions de l'Assemblée. Le gouvernement agi loyalement, et je suis étonné de l'ardeur avec laquelle on est venu déposer un acte d'accusation contre le ministère et contre le président. A une pareille audace, il faut répondre par l'audace, et je dépose sur le bureau l'ordre du jour ci-après.

« L'Assemblée législative, approuvant les explications données par le gouvernement sur l'expédition d'Italie et pleine de vive sympathie pour nos braves soldats passe à l'ordre du jour. (Bravos à la droite.—Silence à la gauche.)

LE CIT. PRÉSIDENT met aux voix l'ordre du jour, pour lequel la majorité se lève en masse.

A gauche. — Mais la clôture n'est pas prononcée.

Voix nombreuses. — Le scrutin de division.

LE CIT. EMM. ARAGO. Jamais une discussion n'a été fermée sans que la clôture n'ait été prononcée; je jure sur l'honneur que dans ma conviction je croyais que c'était la clôture qui était soumise à l'Assemblée.

LE CIT. PRÉSIDENT. On avait si bien su que c'était l'ordre du jour qui était mis aux voix, que l'on a demandé le scrutin de division, mais puisque le citoyen Emmanuel Arago est à la tribune, qu'il parle.

LE CIT. EM. ARAGO, veut prendre la parole. (La clôture! la clôture. — Parlez! parlez.)

Le citoyen Thiers veut prendre la parole de son banc, on lui crie de la gauche: A la tribune! à la tribune!

LE CIT. THIERS. Il n'est pas dans nos intérêts d'étouffer la discussion, mais on a poussé le cri aux armes et il est de notre dignité de réclamer la clôture.

LE CIT. EM. ARAGO. Nous sommes ici dans une Assemblée souveraine où toutes les opinions ont le droit de reproduire......

LE CIT. PRÉSIDENT. A la condition qu'elles ne seront pas contraires aux lois et à l'ordre public.

LE CIT. EM. ARAGO. A la condition qu'elles ne seront pas contraires à la Constitution.

Il faut que la discussion continue, car, si vous l'étouffez, la France dira que vous avez craint la lumière.

La clôture est mise aux voix, l'épreuve est déclarée douteuse.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Em. Arago a la parole.

LE CIT. BAROCHE. Il faut une seconde épreuve.

L'Assemblée décide que la discussion continue.

LE CIT. EMM. ARAGO explique le but de l'expédition et demande où le cabinet en présence des termes de la constitution a trouvé le pouvoir de faire ce que lui a défendu l'Assemblée. Où a-t-il trouvé le droit de donner l'ordre d'attaquer Rome coûte que coûte; qu'il représente un ordre de l'Assemblée.

Mais non c'est dans sa propre autorité qu'il a trouvé cette inspiration funeste de faire une guerre fratricide.

Vous faites à Rome ce que les Autrichiens ont fait à Ancône; eh bien! vous faites exactement le contraire de ce que voulait la France, de ce voulait l'Assemblée.

Je termine en vous demandant ce qu'il va arriver de nos armes, ce que nous ferons dans Rome, si tant il y a que nous puissions y entrer. N'aurons nous pas à regretter les plus déplorables malheurs; il y aura des massacres épouvantables, dont vous serez responsables, vous; car, c'est de vous qu'émane l'ordre d'attaquer Rome, coûte que coûte.

Croyez-vous donc qu'il vous sera possible de faire passer le Saint-Père sur des monceaux de cadavres, sur des ruines fumantes.

Si vous entrez dans Rome, où vous n'êtes pas encore, malgré l'énergie et la bravoure de nos soldats, vous serez embarrassés de votre victoire.

Sachez-le, le jugement de l'Europe vous attend quand vous serez arrivés à vos fins.

Vous avez fait la France l'alliée de la Russie, et vous nous préparez un avenir de guerre européenne.

Eh bien, par tous ces actes, je vous le dis dans toute la sincérité de ma conviction, vous avez violé la Constitution qui doit avoir le respect de tout cœur républicain.

LE CIT. LARABIT invite l'Assemblée à ne pas voter l'ordre du jour motivé qu'on lui présente; il faut se méfier de ces ordres du jour qui semblent impliquer un parti pris; il faut que le ministère apporte la série de tous ses actes pour que l'Assemblée puisse les examiner.

L'ordre du jour pur et simple est préférable.

La clôture est prononcée.

LE CIT. DAGUESSEAU. Je trouve que l'ordre du jour. (Ici l'orateur se livre à une pantomime tellement extraordinaire que l'assemblée éclate en rires, et que le président l'invite à se calmer.) Je trouve que l'ordre du jour pur et simple exprime notre dédain pour cette proposition audacieuse de mise en accusation du président et du ministère.

LE CIT. CANTAGREL. Les deux ordres du jour ont pour but de repousser la demande de mise en accusation; il faut donc, pour que l'Assemblée puisse se prononcer en connaissance de cause, que la lecture soit donnée de cette proposition.

LE CIT. GREVY. Nous ne pouvons admettre que la mise en accusation soit repoussée par un ordre du jour, il est donc bien entendu que cette proposition suivra son cours.

LE CIT. CRÉMIEUX. L'ordre du jour pur et simple a la priorité sur les ordres du jour motivés, mais il est nécessaire que l'Assemblée ait connaissance de tous les ordres du jour motivés.

J'ai déposé celui-ci:

«L'Assemblée nationale législative, en rendant hommage à la bravoure de l'armée, déclare que l'ordre donné le 20 mai est contraire à la décision proclamée le 7 mai par l'Assemblée constituante. Elle ordonne que les hostilités commencées contre Rome cessent immédiatement, et passe à l'ordre du jour.» Je n'ai pas le droit de le développer maintenant; mais si l'Assemblée repousse l'ordre du jour pur et simple, je demanderai la parole.

LE CIT. D'ADELSWARD. J'ai déposé également un ordre du jour motivé dont je demande la lecture.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour proposé par le citoyen d'Adelsward: L'Assemblée nationale législative persévérant dans la voie tracée par l'Assemblée constituante invite le gouvernement à s'y conformer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple. Ceux qui voudront voter pour l'ordre du jour motivé mettront un billet bleu; ceux qui voudront, au contraire, l'ordre du jour pur et simple, mettront un billet blanc.

Voici le résultat du scrutin:

Mombre des votants,	564
Majorité absolue,	283
Billets blancs,	361
Billets bleus,	203

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à six heures.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

BULLETIN DU CHOLÉRA.

Paris. — Journée du 8 juin 1849.

Décès à domicile		445
Décès dans les hôpitaux et hospices civils		178
Total.		623

Mouvement des hôpitaux et hospices civils.

Existant le matin		1,360
Admis pendant la journée		410
Total.		1,770
Sortis	50	228
Décédés	178	
Restant le soir		1,542

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie non officielle le bulletin du général Oudinot que nous avons donné hier.

— On nous assure que l'envoyé de l'iman de Mascate, qui est venu à Marseille avec un bâtiment chargé des produits des contrées que l'iman gouverne, destinés à être échangés avec des produits de nos manufactures, est en ce moment obligé de coucher à bord de son bâtiment, faute d'un logement que l'administration marseillaise n'a pas pu ou su mettre à sa disposition. Hadgi Dervich, c'est le nom de cet envoyé, a adressé au ministre des affaires étrangères sa lettre d'envoi, il y a près d'un mois, et n'a pas encore obtenu de réponse. Il a adressé, dit-on, une lettre au contre-amiral Romain Desfossés, représentant du peuple, avec lequel l'iman a conclu un traité d'amitié et de commerce, il y a quelque temps, pour lui faire part de sa position. Nous ignorons s'il a été plus heureux dans cette nouvelle démarche. (*Réforme.*)

— Club de la salle du Jardin de Provence, 8, avenue de la Porte-Maillot (barrière de l'Etoile), tous les vendredis, à huit heures du soir.

Largesses du gouvernement anglais.

A l'époque où les Anglais conquirent l'Irlande, la richesse du pays consistait en beaux et gras pâturages et en commerce de laine et de bétail pour lequel ce pays est si particulièrement prédestiné; mais comme ce genre d'industrie nuisait aux commerçants anglais, on prit le parti de l'interdire à l'Irlande dont les habitants se virent forcés de se tourner vers l'agriculture, et comme les terres leur étaient louées à des prix exorbitants, ils accueillirent avec joie la découverte de la pomme de terre dont un arpent fournissait plus de moyens de subsistance que trois arpents de blé, aussi, depuis près de trois siècles, se sont-ils nourris presque eclusivement de ce légume, eux et leurs bestiaux afin de pouvoir envoyer tous les blés en Angleterre et suffire ainsi aux exigences de la rente. Grâce à ce légume le paysan pouvait subsister malgré d'énormes loyers, de fortes contributions et malgré les dîmes et les redevances à payer à l'église protestante qu'il fallait satisfaire avant tout.

Mais en 1846, 47 et 48, l'Irlande ayant été attaquée dans son existence par la maladie qui a affecté les pommes de terre, l'Angleterre aurait dû empêcher l'exportation des céréales de l'Irlande comme l'ont fait tous les gouvernements des pays où pareil fléau s'est manifesté; loin de la, sous prétexte de ne pas gêner, en intervenant, les relations commerciales, l'Angleterre ne voulut défendre ni l'exportation ni la distillation des grains, et nonobstant l'urgence, elle refusa d'assembler le parlement avant l'époque habituelle, abandonnant ainsi toute la population d'Irlande et la livrant à la merci des monopoleurs anglais depuis le mois de septembre jusqu'au mois de janvier.

Par suite de ce laissez-faire, le Peuple, alarmé, se leva en masse de tous les côtés pour s'opposer à l'exportation des denrées, et le gouvernement alors, dans le but d'atténuer le mal, s'empressa d'établir, dans les endroits où le peuple souffrait le plus, quelques dépôts de provisions, tout en donnant ordre à la police et aux troupes de protéger l'exportation à laquelle le Peuple finit par ne plus être hostile lorsqu'il fut témoin de l'établissement des dépôts destinés à le secourir.

Aussi, toutes les denrées furent-elles en très peu de temps achetées par les capitalistes anglais, et emmagasinées dans les grandes villes pour être revendues le double du prix d'achat, ou transportées en Angleterre pour être renvoyées en Irlande et y être vendues au prix fixé par les exploiteurs.

Cependant la famine commençait ses ravages; les pauvres encombraient les hôpitaux qui devenaient tout à fait insuffisants à contenir la foule toujours croissante de ces malheureux, et comme aucun pouvoir légal ne veillait à une distribution de secours à domicile, ces pauvres gens mouraient non pas isolément mais par familles entières, non pas par centaines mais par milliers; ainsi il n'était pas rare de voir les prêtres administrer les derniers sacrements au dernier membre d'une famille qu'entouraient les cadavres récents de tous ses autres membres.

Ce fut de toutes parts un hideux spectacle; les cadavres étaient si nombreux dans les bois et sous les broussailles qu'on eut dit d'un terrible combat qui s'y serait livré.

Un tableau non moins lugubre épouvantait les villes, c'était l'aspect navrant d'une foule de pauvres enfants qui criaient: j'ai faim, j'ai faim.

Vox in Roma audita est; ploratus et ululatus magnus.

L'angoisse de la faim était si terrible que le Peuple s'arrachait la nourriture la plus révoltante; et pendant tout ce temps-là les dépôts ne se sont pas ouverts... Ces lords d'Angleterre sont bien infâmes, il faut en convenir... On pressait cependant le ministre d'ouvrir les dépôts et de convoquer le parlement.

Il répondit qu'intervenir dans les relations commerciales ce serait empêcher les marchands de risquer leurs capitaux. Que voulez-vous?... les Anglais de l'aristocratie sont des marchands avant tout; un jour ils seront des hommes.

Ainsi donc, les exploiteurs purent s'entendre relativement aux prix qu'ils devaient demander; et, qu'on le sache, le plus haut prix que les marchands payassent en Irlande un baril de blé froment (150 kilos) était 40 fr.; et le maïs, qu'ils achetaient 18 fr. 75 c. en Amérique, ils le vendaient 55 fr. 25 c. aux Irlandais.

Les dépôts ne s'ouvrant pas, le Peuple anglais, désireux de témoigner ses sympathies pour les souffrances des Irlandais, accorda de nombreux secours que l'on confia aux ministres protestants.

Ces humains personnages souscrivirent pour gagner des prosélytes à leur religion: en effet, ils n'accordèrent de secours qu'à ceux qui envoyèrent leurs enfants à des écoles protestantes; nous trouvons que ce fut là une lâcheté cruelle et une despotique bassesse.

Enfin, le parlement se réunit le 19 janvier 1848, trois semaines plus tôt que de coutume. Les gentilshommes qui représentent le Peuple furent arrachés à leurs parties de chasse pour entendre la même et ennuyeuse complainte sur les maux de l'Irlande.

Après beaucoup de marques d'impatience, d'outrages et d'insultes, de murmures et de récriminations de la part de ces gentlemen, qui se plaignaient en prétendant que le Peuple anglais était trop accablé de taxes pour nourrir les Irlandais, on vota la somme de 200,000,000 fr., avancée pour soulager la détresse nationale de l'Irlande.

Mais les ministres eurent soin que cette somme n'arrivât pas jusqu'aux pauvres d'Irlande; ils avaient quantité d'amis à qui il fallait des places; ils envoyèrent donc, en conséquence, tout un état-major pour administrer les 200 millions de francs, dont les deux tiers furent dévorés avant d'arriver à leur destination. Un tas d'avocats sans cause, d'officiers qui n'avaient jamais servi, d'autres en demi-solde, des hommes de police en disgrâce, des gentilshommes ruinés par la débauche, des espions du gouvernement furent subitement convertis en ingénieurs civils, surintendants, surveillants, commis, etc., etc. Tous ces gens avaient besoin de vivre; on les envoya En Irlande manger le pain des Irlandais.

Un jour viendra où le Peuple ne pourra croire ni à ce qu'il a permis ni à ce qu'il a souffert.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 11 juin.

Avant la Bourse, malgré la nullité des affaires, quelques offres ont eu lieu ce matin au passage de l'Opéra, et la rente 5 0/0 était à 1 fr. de baisse sur la cote de samedi. On faisait 79 50.

Une heure. — Le parquet était d'abord offert de 79 50 à 79 40. Mais les cours étaient soutenus par le comptant qui était recherché. On attendait avec une grande anxiété des nouvelles de la chambre. On disait que la montagne était décidée à quitter la chambre en masse si la majorité refusait de faire droit à ses justes griefs contre le gouvernement au sujet de l'affaire de Rome; au reste les affaires étaient tout à fait nulles.

Deux heures. — La rente s'est raffermie peu à peu; elle était demandée à 79 90, par suite du bruit répandu que Rome était prise par les Français.

3 *heures.*—Le mouvement de hausse a fait tout à coup de rapides progrès pour le moment de la fermeture. La rente 5 0/0 a remonté tout à coup à 80 50. On annonçait que le général Cavaignac était nommé commandant en chef de l'armée des Alges en remplacement de M. le maréchal Bugeaud et qu'il se ralliait au ministère.

Cependant un autre bruit fort grave était également répandu, et il était de nature à arrêter la hausse. M. Dufaure aurait consenti à rendre à M. le général Changarnier son double commandement de la garde nationale et de la 1re division militaire.

La rente 3 0/0 a repris de 49 à 49 75. La Banque était calme, de 2175 à 2180. Les chemins de fer, d'abord peu offerts, se sont peu à peu raffermis pour la clôture.

Quatre heures. Après la bourse, le 5 0/0 faisait 80 50.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	79 60	80 50	79 75	80 45	80 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	64 »	» »	» »	64 »	» »
3 0/0 j. du 22 déc.	52 45	52 45	49 »	49 75	49 40
Action de la Banque.	2175 »	2180 »	2175 »	2175 »	2180 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1060 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	» »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	800 »	» »	» »	800 »	» »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	» »	» »	2700 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	88 »
Emprunt romain.........	66 1/4	Belgique, Empr. 1842.	88 »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	34 »	Emprunt du Piémont..	» »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	» »
	Versaille, R. D.	170 »	170 »	170 »
	Versailles, R. G.	155 »	155 »	155 »
	Paris à Orléans,	720 »	720 »	730 »
	Paris à Rouen,	482 50	485 »	490 »
	Rouen au Havre,	230 »	231 »	220 »
	Avignon à Marseille,	170 »	170 »	170 »
	Strasbourg à Bâle,	93 75	95 »	95 »
	Du Centre,	270 »	268 75	267 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	395 »
	Du Nord,	397 50	400 »	398 75
	Paris à Strasbourg,	347 50	351 25	350 »

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.